

donnerai les nations pour héritage, les confins de la terre pour possession. » *Psalm.* II, 8. « Les sources des eaux ont apparu, les fondements de la terre entière sont à découvert. » *Psalm.* XVII, 16. « Il a mis son tabernacle dans le soleil, il n'est personne qui se dérobe à sa chaleur. » *Psalm.* XVIII, 6. Plein de Dieu, le Psalmiste chante: « Les glaives de l'ennemi sont tombés à la fin, vous avez détruit leurs cités. » *Psalm.* IX, 7.

13. Où sont, je vous le demande, ces hommes si religieux, ou plutôt si profanes, qui prétendent qu'il y a plus de synagogues que d'églises. Comment les cités du diable ont-elles croulé, et les idoles ont-elles été renversées à la fin, c'est-à-dire à la consommation des siècles ? Si le Christ n'a pas d'Église, ou s'il n'en a qu'en Sardaigne, il est vraiment devenu trop pauvre. Si les Bretagne, les Gaules, l'Orient, les peuples de l'Inde, les nations barbares, l'univers en un mot, sont au pouvoir de Satan, comment les trophées de la croix ont-ils été relégués dans un coin du monde ? Son puissant adversaire aurait donc concédé au Christ cette partie disgraciée de l'ibérie, dédaignant de posséder cette race hideuse, cette province dénuée de tout. Peut-être invoqueront-ils en leur faveur la sentence consignée dans l'Évangile: « Lorsque le Fils de l'homme

8. « Apparuerunt fontes aquarum, et revelata sunt fundamenta orbis terrarum. » *Psal.* XVII, 16. « In sole posuit tabernaculum suum, nec est qui se abscondat a calore ejus. » *Psal.* XVIII, 6. Deo plenus Psalmista canit: « Inimici defecerunt framus in finem, et civitates eorum destruxisti. » *Psalm.* IX, 7.

15. Et ubi, quæso, isti sunt nimium religiosi, imo nimium profani, qui plures synagogas asserunt esse, quam ecclesias ? Quomodo destructæ sunt diaboli civitates, et in fine, hoc est in seculorum consummatione, idola corruerunt ? Si Ecclesiam non habet Christus, aut si in Sardinia tantum habet, nimium pauper factus est. Et si Britannias, Gallias, Orientem, Indorum populos, barbaras Nationes, et totum semel mundum possidet Satanas, quomodo ad angulum universæ terræ Crucis tropæa collata sunt ? Nimium adversarius potens concessit Christo iterum exercitum; (a) Iridos homines, et inopem provinciam indignatus est possidere. Quod si de illa que in Evangelio scripta est, sibi sententiam blandiantur: « Putasne enim venerit fides hominis, inveniet fidem super terram? » *Luc.* XVIII, 8?

(a) *Ibrum exercitum.* Hoc loco autem codex Sorbonicus præstat Cluniacensis, et veram germanicam exhibet lectionem, *Ibrum exercitum, Iridos homines et inopem provinciam*, etc. De Ibrum, sive Ibra exercita loquitur quoque Hieronymus in epist. ad Julianum de divinis. MARTIAN. — Per ovium Ibrum exercitum Ilici, moxtrium nempe omnium veterum, sive de homine hoc usurpat, ut in epist. 8, ad Julianum, sive de regione, ut hic loci, sive de alio quopiam subjecto. Pota dici Sardiniam malorum quolibet exercituum Ibrum. Olim erat, Ibrum et Celtiberos, Iridos homines, Æthiopiæque provinciam, etc.

viendra, pensez-vous qu'il trouve encore de la foi sur la terre ? » *Luc.* XVIII, 8. « Qu'ils sachent que la foi dont il est ici question est celle dont le Seigneur lui-même disait: « Ta foi l'a sauvée; » *Math.* IX, 22; et dans un autre endroit à propos du Centurion: « Je n'ai pas trouvé une aussi grande foi dans Israël; » *Math.* VII, 16; ailleurs encore parlant aux apôtres: « Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi ? » *Luc.* VII, 9 dans un autre passage enfin: « Si vous avez de la foi comme un grain de sénévé, vous direz à cette montagne: Sors de là, et elle en sortira. » *Math.* XIV, 31. Ni le centurion, ni cette pauvre femme qu'une perte de sang épousait depuis douze ans, ne croyaient au mystère de la Trinité, puisque les mystères de ce genre ne furent manifestés aux apôtres qu'après la résurrection du Christ. Ce n'est donc pas la foi dont ces mystères sont l'objet, qui pouvait être louée chez eux; c'est la simplicité de l'âme, c'est la sincère affection pour Dieu que le Sauveur approuve, « Cette femme disait en son cœur: Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai sauvée. » *Math.* IX, 21. Telle est la foi que Dieu déclare se trouver rarement. Telle est la foi que les vrais fidèles possèdent eux-mêmes difficilement dans toute sa perfection. « Qu'il te soit fait, ajouta le

scient illam fidem nominari, de qua ipse Dominus aiebat: « Fides tua te salvam fecit; » *Math.* IX, 22; et alibi de Centurione: « Non inveni tantam fidem in Israël; » *Math.* VII, 16; et rursus ad Apostolos: « Quid timidi estis, modice fidei? » *Luc.* VII, 9; necnon et in alio loco: « Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huius monti, transmigre et transmigrabit. » *Math.* XIV, 31. Neque enim Centurio ait illa muliercula, que per duodecim annos fluxu sanguinis tabescebat, in Trinitatis sacramenta crediderant, quæ post resurrectionem Christi Apostolis manifestata sunt, ut merito fides horum que in mysterio est, laudaretur, sed simplicitas mentis et devota Deo suo anima approbata est. « Dicebat enim in corde suo: Si tetigero vestimentum ejus tantum, salva sum. » *Math.* IX, 21. Hæc est fides quam raro inveniri Deus pronuntiavit. Hæc est fides que etiam apud eos qui bene credunt, difficile perfecta invenitur. « Fiat tibi, » inquit Deus, « secundum fidem tuam. » Hanc ego vocem audire nolo; si enim secundum fidem meam fiat mihi, peribo. Et certe credo in Deum Patrem, credo in Deum filium, et credo in Deum Spiritum sanc-

divin Maître, selon ta foi. » Voilà certes une parole que je ne voudrais pas entendre; car, s'il m'était fait selon ma foi, je serais perdu. Je crois cependant en Dieu le Père, je crois en Dieu le Fils, je crois en Dieu le Saint-Esprit, je crois en un seul Dieu; et pourtant je ne veux pas qu'il me soit fait selon ma foi. Bien souvent, en effet, l'homme ennemi survient, et sème l'ivraie dans la moisson du Seigneur. Si je parle de la sorte, ce n'est pas qu'il y ait quelque chose au-dessus du mystère de la foi, au-dessus de la pureté de l'âme; c'est qu'une foi inébranlable en Dieu n'est facile à trouver. Prenons un exemple pour rendre plus clair ce que nous disons: J'assiste à la prière; je ne prierais pas si je ne croyais; mais si je croyais d'une foi bien sincère, je purifierais ce cœur par lequel on peut voir Dieu, je frapperais ma poitrine, les larmes ruisselleraient sur mes joues, un saint frémissement parcourrait tout mon corps, la pâleur se répandrait sur mon visage, je resterais prosterné aux pieds de mon Seigneur, je les baignerais de mes larmes, je les essuierais de mes cheveux, je m'attacherais au tronc de la croix, et je ne lâcherais pas prise que je n'eusse obtenu miséricorde. Au lieu de cela, fréquemment dans ma prière, je me promène sous les portiques romains, je me livre à des calculs intéressés; entraîné même par des pensées honteuses, je porte en moi ce que je n'oserais pas même dire. Où donc est la foi ? Est-ce ainsi, pensons-nous, que Jonas pria, et

tum, credo in unum Deum: et tamen secundum meam fidem nolo mihi fieri. Sæpe quippe venit inimicus homo, et inter Dominicam messem zizania interserit. Neque hoc dico, quod majus quidquam sit, quam sacramenta fides, quam puritas anime; sed inhabitata ad Deum fides ardeæ reperitur. Verbi gratia dictum sit, ut quod volumus perspicuum fiat: ad orationem assiste; non orarem, si non crederem; sed, si vere crederem, illud cor quo Deus videtur, mundarem, manibus tunderem pectus, genas lacrymis rigarem, corpore inhorrescerem, ore pallem, jacerem ad Domini mei pedes, eosque lieu perfunderem, crine tergerem, harerem certe trunco crucis, nec prius amitterem quam misericordiam impetrarem. Nunc vero creberrime in oratione mea, aut per porticus deambulo, aut de fenore computo, aut abductus turpi cogitatione, etiam que dicta erubescenda sunt, gero. Ubi est fides? sicine putamus orasse Jonam? sic tere pueros? sic Daniele inter leones? sic certe latronem in cruce? Et hæc ego

(a) *Sub Rege Constantio, Eusebio, etc.* Eusebio et Hypatius fratres fecerunt Faustæ uxoris Julianæ. Vide Am. Marcellinum lib. XXI. CON. MARTIAN.

les trois enfants dans la fournaise, et Daniel au milieu des lions, et le larron sur la croix ? C'est tout simplement un exemple que je donne pour mieux exprimer ma pensée. Du reste, que chacun interroge son propre cœur, et la vie tout entière lui fera comprendre à quel point il est rare de trouver une âme tellement pénétrée des sentiments de la foi, qu'elle ne fasse rien par amour de la gloire, rien pour obtenir les murmures approbateurs des hommes. Ce n'est pas dès l'abord qu'on jeûne pour Dieu, qu'en étendant la main vers le pauvre, on constitue Dieu son ercancier. Les vices sont bien près des vertus. On ne se contente pas aisément d'avoir Dieu seul pour joug.

16. L. Vous avez prévenu ma question; c'est la dernière que je voulais vous poser. Presque tous les nôtres, mais désormais ils ne sont plus les miens, se servent de cette considération comme d'un bélier dans les luttes de doctrine; et je me rejouis beaucoup que cet instrument de guerre soit détruit et broyé. Je vous prie de m'exposer entièrement la raison pour laquelle l'Église reçoit tous ceux qui lui viennent de l'arianisme; et regardez-moi non comme un antagoniste, mais comme un disciple. Bien que je ne puisse pas lutter avec vous par la parole, mon esprit n'est pas encore pleinement convaincu.

17. O. Au temps de l'empereur Constance, sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, dans l'intérêt prétendu de l'unité de la foi, l'erreur fut exempli causa ad intelligentiam sensus protuli. Cæterum convenit unis quisque cor sum, et in omni vita inveniet, quoniam rarum sit fidelem animam inveniri, ut nihil ob gloria cupiditatem, nihil ob rumusculos hominum faciat. Neque enim statim qui jejunal, Deo jejunat, aut extendens proprii manuum, Deo tenatur. Vincit sua virtus. Difficile est Deo fateri judice esse contentum.

18. L. Prævenit interrogationem meam; hanc enim Scripturam mihi in ultinio reservabam. Et ferè omnes nostri, imo jam non mei, hoc quasi ariete in disceptationibus utuntur, quem contractum ac communitum vehementer quædæ. Sed quæso te, ut mihi omnem causam, quam quasi adversario, sed quasi discipulo recipiat, non quasi adversario, sed quasi discipulo explices. Nam quomodo tibi verbo respondero non possum, animo tamen necum assensior.

17. O. Sub Rege Constantio, Eusebio et Hypatius consulis (a), nomine unitatis et fidei infidelitas scripta

écrite; on le reconnaît maintenant. A cette époque, rien ne paraissait plus conforme à la piété, plus convenable aux serviteurs de Dieu, que de suivre l'unité de croyance, et de ne point se séparer de la communion de l'univers. Remarquez surtout qu'à la surface, l'exposé de la foi ne présentait rien de sacrilège. « Nous croyons, était-il dit dans ce document, en un seul vrai Dieu, Père tout-puissant. » C'est ce que nous confessons nous-mêmes. « Nous croyons au Fils unique de Dieu, qui, avant tous les siècles, avant tout principe, est né de Dieu; né seul Fils Unique du Père seul, Dieu de Dieu, semblable au Père qui l'a engendré, selon les Écritures; nul ne connaît sa naissance, si ce n'est celui qui l'a engendré, le Père. » N'est-ce pas là qu'on a glissé : « Il fut un temps où il n'était pas ? » ou bien : « Le Fils de Dieu n'est pas une créature du nombre de celles qui existent ? » La foi parfaite le reconnaît Dieu de Dieu. Ils déclaraient bien que le Fils Unique était né du Père seul. La naissance n'est certes pas une création; en l'admettant, ils paraissaient éloigner l'idée de créature. Ils ajoutaient de plus : « Qui est descendu du ciel, a été conçu de l'Esprit saint, est né de la Vierge Marie, a été crucifié sous Ponc-Pilate, est ressuscité des morts le troisième jour, est monté au ciel, est assis à la droite de Dieu

est (a), et nunc agnoscitur. Nam illo tempore, nihil tam piuum, nihil tam conveniens servo Dei videbatur, quam unitatem sequi, et a totius mundi communione non scindi. Præsertim quum superficies expositionis nihil iam sacrilegum præferret: « Credimus, » aiebant, « in unum verum Deum, Patrem omnipotentem. » Hoc etiam nos confitemur. « Credimus in Unigenitum Dei Filium, qui ante omnia secula, et ante omne principium natus est ex Deo; natus autem Unigenitum solum ex solo Patre, Deum ex Deo, similem genitori suo Patri secundum Scripturas; cuius natiuitatem nullus novit, nisi qui solus eius genit, Pater. » Numquid hic insertum est: « Erat tempus, quando non erat? » vel, « denullis exstantibus, creatura est Filius Dei? » Perfecta fides est, Deum de Deo credere. Et natus aiebant Unigenitum solum ex solo Patre. Quid est natus? Certe non factum. Natiuitas suspitionem auferat creatura. Addebant præterea: « Qui de celo descendit, conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine, crucifixus a Pontio

(a) Quod hinc sequitur de Synodo Ariminensi fragmentum cum veteri ms. S. Germani Parisiensis, aliisque exemplaribus conuulsi v. c. Baleis, et Consilio editioni inserat. Ibi pro infidelitas est incredulitas; et qua quidem nunc infidelitas noscitur.

(b) Rem narrat Sulpitius, lib. II. cap. 43: « Usia verbum tanquam ambiguum et temere a Patribus usurpatum, neque ex auctoritate Scripturarum profectum, sub specie falsæ rationis Ariani abolabant, ne unus cum Patre substantie Filius crederetur. Eodem fides similibus Patri Filium fidebatur. Sed interius aderat frons, ut esset similis, non esset equalis.

le Père, doit venir pour juger les vivants et les morts. » Les mots respiraient la piété, et dans ce miel dont la parole était pleine, nul ne soupçonnait le poison.

18. Pourquoi le mot substance, usia, écarté. Valens évêque des Mursiens. Les registres publics des Eglises. Les actes du concile de Rimini. — Si l'on écartait le mot usia, on en donnait une raison plausible. On disait qu'il ne se trouve pas dans les Écritures, et qu'il scandalise par sa nouveauté beaucoup d'âmes simples. Or les évêques se préoccupaient peu de l'expression, quand le sens était sauvegardé. Au moment même, comme le bruit se répandait dans le peuple qu'il y avait fraude dans l'exposé de la foi, Valens évêque des Mursiens, qui avait rédigé cet acte, déclara devant Taurus, préfet du prétoire, et présent au synode par l'ordre de l'empereur, qu'il n'était pas arien, et qu'il avait pleinement en horreur les blasphèmes de l'arianisme. Le secret de cette machination n'avait pas étouffé l'opinion populaire. Un autre jour donc, des évêques et des laïques en grand nombre s'étant assemblés dans une église de Rimini, Mazonius, évêque de la province de Byzacène, à qui tous déléraient la présidence à cause de son âge, parla ainsi: « Les choses dont s'est emparée la rumeur publique, et qui sont venues jusqu'à

Pilate, tertia die resurrexit a mortuis, ascendit in celum, sedet ad dexteram Dei Patris, venturus iudicare vivos et mortuos. » Sonabant verba pietatem, et inter tantum mella præconiis, nemo venenum insertum putabat.

18. Usia nomen quare ablatum. Valens Mursensis Episcopus. Scriptoria publica Ecclesiarum. Acta Ariminensis synodi. — De Usia vero nomine abijciendo, verisimilis ratio præbatur. « Quia in Scripturis, » aiebant, « non invenitur, et multos simpliciores novitate sua scandalizat, placuit auferri. » (b) Non erat cure Episcopis de vocabulo, quum sensus esset in tuto. Dumquid ipso in tempore, quum fraudem fissent in expositione rumor populi ventillaret, Valens Mursensis Episcopus, qui eam conscripserat, præsentem Taurum prætoris præfecto, qui ex jussu regis synodo aderat, professus est se Arianum non esse, et penitus ab eorum blasphemis abhorre. Res secreta gesta opinionem vulgi non exstinxerat. Itaque alia die in ecclesia qua est apud Ariminum, et episcoporum simul et

nous, nous ordonnons à l'un de nos frères de les lire devant votre sainteté, afin que ce qu'il y a de mal, ce qui doit révolter nos oreilles et notre cœur, tous le condamnent d'une voix unanime. » Nous le voulons, répondirent à la fois tous les évêques. En conséquence, Claudius, évêque de la province de Picénum, désigné par tous, se mit à lire les blasphèmes qu'on attribuait à Valens; celui-ci de réclamer aussitôt et de dire: « Si quelqu'un nie que le Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, soit né du Père avant les siècles, qu'il soit anathème. » Et tous s'écrièrent en même temps: « Qu'il soit anathème. » — « Si quelqu'un nie que le Fils soit semblable au Père selon les Écritures, qu'il soit anathème. » Et tous encore de s'écrier: « Qu'il soit anathème. » — « Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu n'est pas éternel avec le Père, qu'il soit anathème. » — On répondit toujours: « Qu'il soit anathème. » — « Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est une créature comme sont les autres créatures, qu'il soit anathème. » On répondit également: « Qu'il soit anathème. » — « Si quelqu'un dit que le Fils vient du néant, et non de Dieu le Père, qu'il soit anathème. » Et de nouveau l'anathème fut acclamé. — « Si quelqu'un dit qu'il fut un temps où le Fils n'existait pas, qu'il soit anathème. » Cette fois tous les évêques et l'assemblée tout entière accueillirent par des applaudissements et des trépignements la parole de Valens. Quelqu'un

laicorum turbis concurrentibus, Mazonius episcopus provincie Byzacene, cui propter etatem prime ab omnibus deferabatur, ita locutus est: « Ea que sunt factata in publicum, et ad nos usque perla, aliquem e nobis sanctitati vestre legere precipimus, ut que sunt mala et ab auribus et a corde nostro abhorreere debent, omnium una voce damnetur. » Responsum est ab universis episcopis placet. Itaque cum Claudius episcopus provincie Piceni ex præcepto omnium, blasphemias, que Valentis ferebantur, legere coepisset; Valens suas esse negans, exclamavit, et dixit: « Si quis negat Christum Dominum, Dei Filium, ante secula ex Patre genitum, anathema sit. » Ab universis consensatum est: « anathema sit. Si quis negat Filium similem Patri secundum Scripturas, anathema sit. » Omnes responderunt: « Anathema sit. Si quis Filium Dei non dixerit æternum cum Patre, anathema sit. » Ab universis conclamatum est: « Anathema sit. Si quis dixerit creaturam Filium Dei, ut sunt cetera creature, anathema sit. » Similiter dictum est: « Anathema sit. » Si quis dixerit de nullis exstantibus Filium, et non de Deo Patre, anathema

penserait-il que nous inventons, il n'a qu'à feuilleter les documents publics. Les archives des Eglises en sont pleines, et le fait d'ailleurs n'est pas tellement ancien. Il reste encore des hommes qui furent présents à ce synode; et, ce qui ne laisse aucun doute sur la vérité, est que les Ariens eux-mêmes ne s'inscrivirent pas en faux contre ma narration. Comme tous portaient Valens jusqu'au ciel par leurs louanges, et condamnaient avec repentir leurs soupçons envers lui, le même Claudius, qui avait commencé la lecture, ajouta: « Il est certains points encore qui ont échappé à mon seigneur et frère Valens, que nous devons cependant, si vous le jugez convenable, et pour qu'il ne reste pas le plus léger soupçon, condamner en commun: Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est sans doute avant tous les siècles, mais non absolument avant le temps, de telle sorte qu'il admette une préexistence, qu'il soit anathème. » Tous répondirent aussi: « Il soit anathème. » Beaucoup d'autres points qui pouvaient être l'objet d'un doute furent énoncés par Claudius et condamnés par Valens. Celui qui désirera plus amplement les connaître, n'a qu'à recourir aux actes du concile de Rimini, d'où nous avons nous-même extrait ces quelques citations.

19. Valens et Ursace. Le corps du Seigneur dans l'Eglise. Le concile de Nicée dans quel but

sit. » Omnes conclamaverunt: « Anathema sit. Si quis dixerit, erat tempus, quando non erat Filium, anathema sit. » In hoc vero concili episcopi, et tota simul Ecclesia plausu quodam et tripudio Valentis vocem exceperunt. Quod si quis a nobis fletum putat, scriinia publica scrutetur. Plena sunt certe Ecclesiarum arca, et recens adhuc rei memoria est. Superius homines, qui illi synodo interfuerunt; et quod veritatem firmet, ipsi Ariani hæc ita, ut diximus, gesta non denegant. Quam ergo cuncti Valentem ad celum laudibus tollere, et suam in eum suspicionem cum penitentia damarent, idem Claudius qui supra legere coeperat, ait: « Adhuc sunt aliqua que subterfugerunt dominum et fratrem meum Valentem, que si vobis videtur, ne quis scrupulis remaneat, in commune damnemus. Si quis dixerit Filium Dei esse quidem ante omnia secula, sed non ante omne omnino tempus, ut ei aliquid anteferat, anathema sit. » Dixerunt cuncti: « Anathema sit. » Multaque alia que suspiciosa videbantur, ad pronuntiationem Claudii, Valens condemnavit. Quæ si quis plenim discere cupit, in Ariminensis synodi actis reperiet, unde et nos ista libavimus.

toyables pour ne pas recevoir trois confesseurs revenant de l'exil (1); et ne pensent pas devoir faire par nécessité, pour le salut du monde, ce qu'on fait de plein gré tant d'hommes éminents. Mais, comme nous avons déjà commencé de le dire, après le retour des confesseurs, il fut statué dans le synode d'Alexandrie qu'on réconcilierait avec l'Eglise tous les pénitents, excepté toutefois les auteurs de l'hérésie, leur erreur n'ayant pas d'excuse. Ce n'est pas que des hérétiques puissent être évêques; mais on avait la preuve que ceux qu'on recevait n'avaient pas été vraiment hérétiques. Ce jugement fut accepté par l'Occident, et ce concile si nécessaire eut pour effet d'arracher à la gueule de Satan le monde entier. Nous en venons au point le plus difficile; et là, contre mon intention et ma volonté, je suis contraint d'exprimer sur le compte du bienheureux Lucifère une pensée que semblent démentir et son mérite et mon affection. Mais que faire? La vérité me force à parler, et la conscience met la langue en mouvement, triomphant de toute résistance. Quand l'Eglise se trouvait dans une si terrible situation, quand sévissait la rage des loups, menant à l'écart un petit nombre de brebis, il abandonna la masse du troupeau. Il était certes un bon pasteur, et cependant il laissa aux bêtes une vaste proie. Je ne m'arrête pas à ce que des médians soutiennent comme étant assez fondé,

(1) Ces trois illustres exilés étaient saint Athanasie d'Alexandrie, saint Hilaire de Poitiers et saint Eusebe de Verceil; leurs noms étant dans la mémoire et le cœur de tous les fidèles, il n'a pas besoin de les nommer.

post reditum confessorum, in Alexandrina postea synodo constitutum est, ut, exceptis auctoribus hæreseos, quos error excusare non poterat penitentes Ecclesie sociarentur; non quod episcopi possint esse qui hæretici fuerant, sed quod constaret eos qui reciperentur, hæreticos non fuisse. Assensus est huic sententia Occidentis; et per tam necessarium concilium (fort. *consilium*), Satanæ faucibus mundus ereptus est. Ventum est ad asperum locum, in quo, adversum voluntatem et propositum meum, cogor de beato Lucifère, secus quidquam et illius meritum, et mea humanitas peccati, existimare. Sed quid faciam? veritas os reserat, et invitam linguam consciam ad eloquendum pectus impellit. In tali articulo Ecclesie, in tanta rabie laporum, segregatis panis ovibus, reliquum gregem deseruit. Bonus quidem ipse pastor, sed multam prædam bestiis relinquit. Præterea illa, que quidem ex malis, quasi satis firma defendunt: hoc illum amore gloriæ, et nominis in posterum transmittendi fecisse; necnon et pro similitate, que adversus Eusebium (scil. *Vercellensem*) propter Antiochenam dissensionem

qu'il aurait agi de la sorte par amour de la gloire, pour léguer un grand nom à la postérité, comme aussi par suite de la lutte engagée contre Eusebe de Verceil au sujet du schisme d'Antioche. Je ne crois rien de tout cela dans un tel homme; je dirai seulement, et sans jamais varier, et pour l'heure présente, qu'il s'éloigna de nous par l'expression, non par le fond des idées; car lui-même reçoit les personnes baptisées dans l'Arianisme.

21. *Hilaire, diacre de l'Eglise romaine. Pas d'Eglise sans un sacerdoce.* — L. Combien différents étaient les enseignements qu'on me donnait, et qu'ils contribuaient à l'erreur plutôt qu'à l'espérance, je le comprends maintenant. Grâce soient rendues à Jésus notre Dieu, qui fait briller dans mon âme la lumière de la vérité, qui ne permettra plus désormais que j'aillie d'une bouche sacrilège appeler sa virgineale épouse la courtisane du démon. Il n'est qu'un point encore sur lequel je vous prie de m'éclairer: Que faut-il dire et penser d'Hilaire, qui ne reçoit pas même les personnes simplement baptisées venant de l'Arianisme? — O. Hilaire n'est qu'un diacre qui s'est éloigné de l'Eglise, s'imaginant être seul à remuer le monde; il ne peut pas consacrer l'eucharistie, il n'a pour lui ni évêques ni prêtres, il ne peut pas même sans eucharistie donner le baptême. Du reste, il est déjà mort, et la secte

susceperat. Nihil istorum de tali viro credo: unum est quod etiam in presenti constanter loquar, verbis eum a nobis dissentire, non rebus; si quidem recipiat, qui ab arianis baptismi consecuti sunt.

21. *Hilarius Romanæ Ecclesie diaconus. Ecclesia non est que non habet sacerdotem.* — L. Quam longe alia, et ut nunc intellego, errori magis quam spei proficiencia, mihi antea afferbatur! Verum gratias ago Christo Deo, qui in pectus meum veritatis lumen infudit; ne adhuc ore sacrilego, virginem ejus scortum diaboli clamarem. Restat unum quod quæso te ut edisseras, quid adversum Hilarium dicendum sit, qui ne baptizatos quidem recipiat ab arianis. O. Hilarius cum Diacono de Ecclesia recesserit, solusque, ut putat, turba sit mundi, neque eucharistiam conficere potest, episcopos et presbyteros non habens, neque baptismi sine eucharistia tradere. Et cum jam homo mortuus sit, cum homine pariter interit et secta, quia post se nullum clericum diaconum potuit ordinare. Ecclesia autem non est, que non habet sacerdotem. Sed omnis panis humanitatis, qui ipsi et laici sunt et episcopi,

est morte avec l'homme; car, n'étant que diacre, il n'a pas eu le pouvoir d'ordonner un clerc. Or, sans prêtres, point d'Eglise. Laissons de côté quelques malheureux, qui sont entre eux évêques et laïques en même temps; écoutez ce qu'il faut penser de toute Eglise. — L. En trois mois, comme on dit, vous avez résolu une grande question; et, pendant que vous parlez, il me semble que je parle moi-même. Lorsque vous vous arrêtez, il s'élève en moi je ne sais quels scrupules: Pourquoi reçoit-on les personnes baptisées par les hérétiques? — O. C'est ce que j'allais vous expliquer; remarquez bien ce qu'il faut penser de toute Eglise. Beaucoup sont tourmentés par ce même scrupule que vous avouez. Je serai peut-être long dans mon exposition; mais la vérité certes en vaut la peine.

22. *L'arche de Noé, figure de l'Eglise. Le nombre huit dans les Psaumes et l'Evangile. Les degrés de l'Eglise. Nul avant le jour du jugement ne doit juger les hommes.* — L'arche de Noé est la figure de l'Eglise, puisque l'apôtre Pierre a dit: « Dans l'arche de Noé un petit nombre, huit âmes vivantes furent sauvées à travers les eaux; et c'est de la même manière que le baptême nous sauve maintenant. » I Petr. III, 20. Comme il y avait là des animaux de toute espèce, il y a dans l'Eglise des hommes de toute nation et de tout caractère. Là le léopard et le chevreau, le loup et l'agneau; ici les justes et les pécheurs: les

vases d'or et d'argent existant à côté des vases de bois et d'argile. L'arche avait ses compartiments; l'Eglise a ses différentes demeures. Huit personnes furent sauvées dans l'arche de Noé; l'Ecclesiaste, XI, nous ordonne aussi de donner sept parts, de donner huit parts, c'est-à-dire de croire à l'un et à l'autre Testament. C'est pour cela que certains psaumes sont intitulés *pour l'octave*, et que le cent dix-huitième forme le juste par des séries de huit versets rangés sous les diverses lettres. Les béatitudes que le Seigneur proclama devant les disciples sur la montagne, et qui leur offraient une image anticipée de l'Eglise, sont également au nombre de huit. Ezéchiel, dans l'édification du temple, établit des calculs sur ce même nombre. Vous trouverez dans les Ecritures beaucoup d'autres passages ayant la même signification. Le corbeau lancé hors de l'arche ne revient pas, et la colombe annonce la paix à la terre. C'est ainsi que dans le baptême chrétien le noir volatile, le diable, étant expulsé, la colombe qui figure l'Esprit saint annonce la paix à notre terre. L'arche est construite en commençant par une largeur de trente coudées, et va diminuant jusqu'à n'en avoir plus qu'une au bout. L'Eglise se compose également de divers degrés, et finit aux évêques, en passant par les diacres et les prêtres. L'arche fut entourée de périls dans le déluge; l'Eglise n'en est pas moins environnée dans le monde. A sa sortie,

arsentia quid de omni Ecclesia sentiendum sit. L. Tribus, ut aiunt, verbis tam grandem questionem dissolvisti, et quidem dum loqueris, videor mihi tecum facere. Si vero obtineris, nescio quid rursus scrupuli nascitur: quare ab hæreticis baptizati suscipiuntur? O. Hoc est quod et ego dixi, arsentia quid de omni Ecclesia sentiendum sit. Iste enim, ut ais, scrupulus multos titillat. Et longus fortasse ero in enarrando; verum tanti est lucrum veritatis.

22. *Arca Noë typus Ecclesie. Octavus numerus in Psalmis et in Evangelio. Gradus Ecclesie. Nemo potest ante judicii diem de hominibus judicare.* — In arca Noë Ecclesia typus fuit, dicens Petro Apostolo: « In arca Noë pauci, id est, octo anime salvæ factæ sunt per aquam, quod et nos nunc similitis (al. *similitur*) formæ baptismi salvos fecit. » (al. *facti*) I Petr. III, 20. Ut in illa omnium animalium genera, ita et hic et iusti et peccatores, id est, vasa aurea et argentea cum ligneis et ficilibus commorantur. Habitat arca nidus suos; habet Ecclesia plurimas mansiones. Octo anime hominum

in arca Noë servatæ sunt; et nobis Ecclesiæ sunt jubet dare partes septem, dare partes octo, id est, credere utriusque Testamento. Ideo quidam psalmi « pro octava » inscribuntur, et per octonos versus, qui singulis litteris subiecti sunt, in centesimo decimo octavo psalmo justus eruditur. Beatitudines quoque, quas Dominus discipulis in monte pronuncians Ecclesiam delineavit, octo sunt. Et Ezechiel in edificationem Templi, octonarum numerum assumpsit. Multaque alia in hunc modum per Scripturas significata reperies. Emititur itaque de arca corvus, et non redit, et postea pacem terræ columba nuntiavit. Ita et in baptismate Ecclesie, terræ nostræ aille expulsus, id est, diabolo, pacem terræ nostræ columba Spiritus sancti nuntiavit. A triginta cubitis incipiens, et usque ad unum cubitum paulatim decrevit, arca constituitur. Similiter et Ecclesia multis gradibus consistens, ad extremum diaconis, presbyteris, episcopisque finitur. Periclitata est arca in diluvio; periclitatur Ecclesia in mundo. Egressus Noë vineam plantavit, et libens de ea, inebriatus est; natus quous in carne Christus, Ecclesiam plantavit, et passus est. Nudatum patrem irrisit major filius, et minor texti; et Deum

Noé planta la vigne et s'enivra du fruit qu'elle avait donné; le Christ étant né dans la chair a planté l'Eglise et fut abreuvé de douleurs. La nudité du père fut un objet de dérision pour l'aîné des enfants, et le jeune la couvrit; les Juifs tournèrent eux-mêmes en dérision un Dieu crucifié, et les Gentils l'honorèrent. Le jour me manquerait si je voulais exposer tous les mystères de l'arche en rapport avec l'Eglise. Je dirai seulement en peu de mots, et pour les besoins de l'époque actuelle, qui sont parmi nous les aigles, les colombes, les lions, les cerfs, les vermisses et les serpents. Dans l'Eglise, ne demeure pas que les brebis, ne voltigent pas que les oiseaux purs; le froment est semé dans la campagne, et parmi les brillantes cultures poussent les ronces et les buissons, dominent les folles-avoines. » *Virg. Georg. 1.* Que fera l'agriculteur? Arrachera-t-il l'ivraie? Mais il ruinerait la moisson tout entière. Chaque jour, l'industriel cultivateur chasse les oiseaux en les effrayant par le bruit ou par de menaçants simulacres; il fait claquer le fouet, il frappe les yeux. Et cependant la chèvre légère et l'onagre insolent se livrent à leurs incursions; d'une part, les mulots emportent le froment dans leurs greniers souterrains; de l'autre, l'infatigable essaim des fourmis ravage la moisson. C'est ainsi; nul ne

crucifixum illuserunt Judæi, et honoraverunt Gentiles. Dies me deficiet, si omnia arce sacramenta cum Ecclesia componens, edisseram. Qui sint inter nos aquila, qui columba, qui leones, qui cervi, qui vermuli, qui serpentes, quod ad presens negotium pertinet, breviter expeditam. Non solum in Ecclesia morantur oves, nec mundat tantum aves volitant; sed frumentum in agro sterit, et interque nilentia culta lappæque et tribuli et steriles dominantur avenæ. » *Virg. 1 Georg. 154.* Quid faciat agricola? Evellat lolium? Sed tota pariter messis evadit. Quotidie industria rusticana aves sonitu abigit, inaguiibus extorret; hinc flagello crepitat, hinc formidines tendit. Attamen aut veloces capreae, aut lascivius omager incurrit; hinc in effossa horrea murres frumenta componit, hinc ferventi agmine segetem formica popalatur. Ita res se habet. Nemo securus agrum possidet. Dormiente patrefamilias, inimicus homo zizaniam supereminavit, ad quam eradicandam cum servi ire proponerent, Dominus prohibuit, sibi servans paleam et frumentum discretionem. *Math. XII.*

(1) *Vicissimus secundus.* In posteriori Chroniconum libro legitur: Romanæ Ecclesiæ episcopatum tenet vicissimus primus Locius menses 8, post quem vicissimus secundus Stephanus annos 11; cæcatus est utrumque Cypriani episcopi. Vicissimus tertium alii faciunt, MARCIANUS. — *Conspertum omnino est Italia ratiore Stephanum vigintiannu secundum locum obtinere post Petrum; quare qui hæc omnia oblituit, errorem, quo vigintiannu sextus diebat, emendare non dubitavimus. Fæte Romanis notis scriptum olim fuit XXI, quod scribendi aut legendi fortassime librarius accepit pro XXXI. Max pro directi fortasse veritas alio indicit. (F. H. M. G.)*

possède une terre avec sécurité. Pendant que dormait le père de famille, l'homme ennemi survint et sema l'ivraie; et, comme les serviteurs proposaient d'aller l'arracher, le Seigneur le leur défendit, se réservant de séparer lui-même la paille et le froment. *Math. XIII.* Voilà les vases de colère et ceux de miséricorde que Paul nous montre dans la maison de Dieu. *Rom. IX; II Tim. 2.* Viendra donc le jour où, le trésor de l'Eglise étant ouvert, le Seigneur mettra dehors les vases de colère; à cette expulsion, les saints diront: « Ils sont sortis du milieu de nous; mais ils n'étaient pas des nôtres. S'ils avaient été des nôtres, ils seraient restés assurément avec nous. » *I Joan. II, 19.* Nul ne peut usurper la palme du Christ, juger les hommes avant que vienne le jour du jugement. Si l'Eglise est déjà purifiée, que laissons-nous à faire au Seigneur? « Il est une voie qui paraît droite à l'œil humain; mais elle aboutit en définitive aux profondeurs de l'enfer. » Quelle sentence équitable et sûre pouvons-nous espérer d'un jugement aussi sujet à l'erreur?

23. *Tradition ecclésiastique. Hérétiques dans la primitive Eglise. Hérétiques chez les Juifs. Hérétiques au sujet des Evangiles.* — Le bienheureux Cyprien, voulant fur les laets brisés, et ne point s'abreuer d'une eau étrangère, re-

Hæc sunt vasa ire et misericordie, que in domo Dei ab Apostolo predicantur. *Rom. IX, II Tim. II.* Veniet ergo dies quando, thesauro Ecclesiæ aperto, profert Dominus vasa ire sue; quibus exeuntibus sancti dicent: « Ex nobis extierunt; sed non erant ex nobis. Si enim fuissent ex nobis, mansissent utique nobiscum. » *I Joan. II, 19.* Nemo potest Christi palmam sibi assumere, nemo ante diem iudicii de hominibus iudicare. Si jam mundata est Ecclesia, quid Dominus reservamus? « Est via que videtur esse apud homines recta, novissima autem ejus veniunt in profundum inferni. » *Pro. XIV, 12.* Is hoc errorem iudicii, que potest esse certa sententia?

23. *Traditio Ecclesiastica. Hæretici primitive Ecclesiæ. Hæretici Judæorum. Hæretici in Evangelia.* — Conatus est beatus Cyprianus contritos laicos fugere, nec bibere de aqua aliena; et idcirco hæreticorum baptismum reprobandis, ad Stephanum tunc Romanæ urbis episcopum, qui a beato Petro vicissim secundus fuit, (a) super hac re Africanam synodum direxit; sed

poussa dans ce but le baptême des hérétiques; contre l'autorité d'Etienne, évêque de Rome et vingt-deuxième successeur du bienheureux Pierre, il s'arma des décisions d'un synode africain; mais vaines furent ses tentatives. A la fin, les mêmes évêques qui avaient décrété avec lui qu'il fallait rebaptiser les hérétiques, firent un nouveau décret pour revenir à l'ancienne tradition. Que faisons-nous? Ce que nos pères nous ont transmis, ce qu'ils avaient eux-mêmes reçu de leurs pères. Mais pourquoi parler des générations venues dans la suite des temps. Parmi les apôtres, quand le sang du Christ était encore tiède dans la Judée, on affirmait que le corps du Seigneur n'était qu'un fantôme; les Galates étant retournés à l'observation de la loi sont enfantés de nouveau par l'Apôtre; les Corinthiens ne croyant pas à la résurrection de la chair, il les ramène à la vérité par diverses preuves. Alors Simon le magicien et Ménandre son disciple affirmèrent qu'ils sont les vertus de Dieu; alors Basilide invente le Dieu suprême Abraxas, avec trois cent soixante-cinq émanations divines (1); alors Nicolas, l'un des sept diacres, réunit d'infâmes assemblées et rêva de désordres sans nom. Je ne dis rien des hérétiques du Judaïsme, qui déchirèrent la loi traditionnelle avant la venue de Jésus-Christ; je ne rappelle pas que Dosithe,

(1) Que l'hésiarque Basilide ait vécu du temps des apôtres, comme l'affirme notre saint Docteur, d'autres écrivains ecclésiastiques ne le pensent pas. Ils renvoient son existence à la seconde moitié du siècle suivant. Saint Jean Damascène est de l'opinion de saint Jérôme. D'après lui, saint Jean l'Évangéliste aurait fait à Basilide la célèbre réponse que saint Polycarpe fit à Marcion, selon le récit, tout autrement authentique, de saint Irénée: « Je te reconnaît pour le fils d'âne de Satan. »

conatus ejus frænata fuit. Denique illi ipsi episcopi qui rebaptizandos hæreticos cum eo staturant, ad antiquam consuetudinem revoluti, novum emisere Decretum. Quid facimus (al. factamus)? Ita et nobis majores nostri, et illis sui tradidere majores. Sed quid de pastoribus loquar? Apostolis, adhuc apud Judæam Christi sanguine recenti, phantasma Domini corpus assebat; Galatas ad observationem Legis tractatos, Apostolus iterum parturit; Corinthios resurrectionem carnis non credentes, pluribus argumentis ad verum iter trahere conatur. Tunc Simon Magus, et Menander discipulus ejus, Dei se asserere virtutes; tunc Basilides summum Deum Abraxas, cum trecentis sexaginta quinque editionibus commentatus est; tunc Nicolaus, qui unus de septem diaconis fuit, die noctaque nuptias faciens, obscenos et audita quod erubescendos coitus somniavit. Tæce de Judaismi hæreticis, qui ante adventum Christi, legem traditam dissipant; quod Dositheus Samaritanorum princeps Prophetas repudiavit; quod Sadducæi, ex illius radice nascentes, etiam resurrectionem carnis negaverunt;

le chef des Samaritains, répudia les prophètes; que les Sadducéens, émanant de cette source, niaient aussi la résurrection de la chair; que les Pharisiens, se séparant du reste de la nation à cause de certaines observances inutiles, tiraient leur nom de cette division même; que les Hérodéens prirent le nom d'Hérode pour le Christ. J'en viens aux hérétiques qui ont mis les Evangiles en lambeaux: un Saturnin, les Ophites, les Cainiens, les Sethoïtes, et Carpostrate, et Cérinthe, et le successeur de ce dernier Ebion, et tant d'autres fleaux, dont la plupart éclatèrent du vivant même de l'apôtre Jean, et dont aucun cependant ne fut rebaptisé, que nous sachions.

24. *Il faut accorder aux hérétiques la pénitence, non le baptême.* — Puisque nous avons prononcé le nom de cet homme éminent, tirons de son Apocalypse même une preuve qu'il faut accorder aux hérétiques la pénitence sans le baptême. L'ange d'Ephèse est accusé d'avoir abandonné la charité. A l'ange de l'Eglise de Pergame sont reprochés l'usage des viandes immolées et la doctrine des Nicolaites. La prophétesse Jézabel, les viandes immolées encore et les fornications sont les griefs relevés contre l'ange de Thyatire. Et cependant le Seigneur les exhorte tous à la pénitence, en les menaçant des châtimens futurs, s'ils ne se convertissent. Or il

quod Pharisæi, a Judæis divisi, propter quasdam observationes superfluas, nomen quoque a dissidio susceperunt; quod Herodiani Herodem regem susceperunt pro Christo. Ad eos venio hæreticos, qui Evangelia laniaverunt: Saturninum quemdam, et Ophitas, et Cainanos, et Sethoïtas, et Carpostratem, et Cerinthum, et hujus successorem Ebionem, et cæteras pestes, quorum plurimi vivente adhuc Joanne apostolo eruperunt, et tamen nullum eorum legitimus rebaptizatum.

24. *Hæreticis concedenda penitentia sine baptismo.* — Quoniam autem talis viri fecimus mentionem, de Apocalypsi quoque ejus approbamus, hæreticis sine baptismo debere penitentiam concedi. Angelo Ephesi deserta charitas imputatur. In Angulo Pergamena Ecclesiæ, idololâthorum esus et Nicolaitarum doctrina reprehenditur. Item apud Ephesum Thyatirorum, Jézabel prophetissa, et simulacrorum esus, et fornicationes increpantur. Et tamen omnes hos ad penitentiam Dominus hortatur subcomminatione quoque future pene, nisi convertantur. Non autem cogeret penitere, si non esset penitentibus veniam concessu-

ne les engagerait pas à se repentir, à moins qu'il ne dût accorder le pardon à la pénitence. Est-il dit par lui : Qu'on rebaptise les personnes baptisées dans la foi des Nicolaïtes ? qu'on impose les mains à ceux des habitants de Pergame qui se convertiraient après avoir suivi la doctrine de Balaam ? — Non ; voici comment il parle : « Fais pénitence ; autrement je viens à toi sans retard et je combattrai contre toi avec le glaive de ma bouche. » *Apoc.* II, 2.

25. *Lettre de saint Cyprien au pape Etienne. Lettre du même à Jubaianus.* — Si les chrétiens formés par Hilaire, et qui jusque-là ont été des brebis sans pasteur, veulent extraire les passages de l'Écriture que le bienheureux Cyprien a consignés dans ses lettres pour établir qu'il faut rebaptiser les hérétiques ; ils verront qu'il les a produits sans prononcer l'anathème contre ceux qui n'étaient pas de son sentiment. Il demeura dans la communion des fidèles qui l'avaient combattu, se bornant à les exhorter, en vue du Novatianisme et des autres hérésies qui naissaient alors en grand nombre, à ne recevoir personne venant de là qui n'eût rétracté l'erreur. Voici comment il termine le discours qu'il adressait sur cette controverse au pontife romain Etienne : « J'ai cru devoir parler ainsi à votre conscience, frère bien-aimé, soit à cause de l'honneur que tous vous devez, soit par l'impulsion de mon amour, persuadé que votre religion sincère et

votre attachement à la vraie foi vous feraient accueillir avec bienveillance ce qui n'est pas moins conforme à la religion qu'à la vérité. Du reste, nous savons que plusieurs ne veulent pas abandonner l'opinion qu'ils ont d'abord embrassée, ne renoncent pas facilement à leur idée première ; qu'ils gardent pour toujours, en respectant le lien de la concorde et de la paix entre collègues, le sentiment qu'ils ont une fois arboré. Sur cette question, nous ne contrainçons personne, nous n'imposons aucune loi, laissant à chacun l'usage de son libre arbitre dans l'administration de l'Église. Que chacun soit un chef réel, puisqu'il doit rendre compte à Dieu de sa gestion. » Écrivant de même à Jabaianus sur l'obligation supposée de rebaptiser les hérétiques, il dit à la fin de son écrit : « Voilà ce que nous vous avons brièvement exposé, dans la faible mesure de notre intelligence, frère bien-aimé ; mais nous ne prescrivons rien à personne, nous ne portons pas un jugement anticipé ; chaque évêque agira selon son appréciation, dans le plein pouvoir de son libre arbitre. Pour nous, autant que cela dépend de notre volonté, nous ne contestons pas au sujet des hérétiques avec nos collègues dans l'épiscopat. Nous gardons avec eux la divine concorde et la paix du Seigneur, nous souvenant surtout de cette parole de l'Apôtre : « Si quelqu'un pense devoir se livrer à d'injurieuses récriminations, nous n'avons

rus. Numquid dixit : Rebaptizentur qui in Nicolaitarum fide baptizati sunt ? vel imponentur eis manus, qui eo tempore apud Pergameos crediderunt, qui disciplinam tenebant Balaam ? Quin potius : « Age, inquit, penitentiam ; sin autem, ego veniam tibi cito, et puniabo tecum in romphæa oris mei. » *Apoc.* II, 2.

25. *S. Cypriani epist. ad Stephanum. Ejustem ep. ad Jubaianum.* — Verum si volerint hi qui ab Hilario instituti sunt, et oves sine pastore esse cuperunt, de Scripturis ac proferre quæ beatos Cyprianos ob hæreticos rebaptizandos in epistolis suis reliquit, sciant illam hæc non cum anathemate eorum qui se sequi noluerant, edidisse. Siquidem in communicatione eorum permansit qui sententia sue contrariarent ; sed hortatum potius fuisse propter Novatum, et alias tunc hæreses multas nascentes, ne quisquam ab eo sine damnatione erroris sui reciperent. Sermonem denique suum, quem super hæc re ad Stephanum Romanum pontificem habuit, tali fine complevit : « Hæc ad conscientiam tuam, frater carissime, et pro honore communis, et simplici dilectione protulimus, credentes etiam tibi pro religionis tue et fidei veritate placere, quam et reli-

giosa pariter et vera sunt. Cæterum scimus quosdam quod semel inliberant nolle deponere, nec propositum suum facile mutare ; sed, salvo inter collegas pacis et concordie vinculo, quodam propria que apud se semel sint usurpata, retinere. Quia in re non vim cuiquam facimus, aut legem damus, quin habeat in Ecclesie administratione voluntatis sue arbitrium liberum ; unquamque sit prepositus, rationem actus sui Domine reddatur. » Ad Jubaianum quoque de hæreticis rebaptizandis scribens, in fine libelli sic locutus est : « Hæc tibi breviter pro nostra mediocritate scripsimus, frater carissime, nemini prescribentes, aut præjudicantes, quominus unquamque episcoporum quod putat, faciat, habens arbitrii sui liberam potestatem. Nos, quantum in nobis est, propter hæreticos cum collegis et episcopis nostris non contendimus, maxime cum Apostolus dicat : « Si quis autem putaverit se contentiosum esse, nos talem consuetudinem non habemus, nec Ecclesia Dei. » Servatur a nobis penitenter et leniter charitas animi, collegii honor, vinculum fidei, concordia sacerdotii. »

26. *Contra Hilarium E. R. Diaconum.* — Est præ-

pas cette habitude, ni l'Église de Dieu. » Nous conservons avec patience et douceur la charité de l'âme, l'honneur du collège sacré, l'union de la foi, l'harmonie du sacerdoce. »

26. *Contre Hilaire le diacre.* — Nous ajoutons encore une chose, à l'encontre de laquelle n'osera dire mot Hilaire, ce Deucalion de l'univers. Si les hérétiques n'ont pas le baptême, si l'Église doit les rebaptiser parce qu'ils n'ont pas été dans l'Église, Hilaire lui-même n'est pas chrétien ; car il a reçu le baptême dans cette même Église qui toujours a tenu pour certain le baptême des hérétiques. Avant le concile de Rimini, avant l'exil de Lucifer, Hilaire, diacre de l'Église romaine, recevait parfaitement ceux qui revenaient de l'hérésie et qui avaient été baptisés par les hérétiques. Dira-t-on par hasard qu'il n'y a d'hérétiques que les Ariens, que leur baptême seul est réprouvé, non celui des autres. Vous étiez diacre, Hilaire, et vous receviez les personnes baptisées par les Manichéens ; vous étiez diacre, et vous admettiez le baptême d'Ebon. Mais, quand Arius a surgi, vous vous condamnez entièrement vous-même ; vous vous séparez avec vos serviles partisans, et vous ouvrez un nouveau baptême. Si c'est un ange, ou bien un apôtre qui vous a rebaptisé, je n'attaque pas votre ligne de conduite. Mais si vous êtes né de la même mère que moi, si vous avez été nourri du même lait, et que vous retourniez ensuite le

glaive contre moi, rendez ce que vous avez reçu, et devancez, si cela vous est possible, un autre chrétien. Je suis courtoisane peut-être, vous dira l'Église, mais je suis votre mère. Si je n'ai pas gardé mes serments, j'étais telle lorsque vous êtes né. Si j'ai de coupables rapports avec Arius, je n'en avais pas moins avec Praxeas, Ebion, Cérinthe et Novat : vous embrassez ces derniers, vous les accueillez dans la maison de votre mère en dépit de leur crime ; je ne sais pas pourquoi un seul adultère vous révolte.

27. *Les hérétiques toujours reçus.* — Si quelqu'un se persuade que les hérétiques n'aient pas toujours été admis par nos ancêtres, qu'il lise les lettres du bienheureux Cyprien, dans lesquelles il s'élève contre le sentiment du pontife romain Etienne et met en lambeaux une erreur invétérée. Qu'il lise les libelles d'Hilaire lui-même, ceux qu'il a publiés contre le sentiment du pontife romain Etienne et met en lambeaux une erreur invétérée. Qu'il lise les libelles d'Hilaire lui-même, ceux qu'il a publiés contre nous pour prouver qu'il faut rebaptiser les hérétiques ; il le surprendra confessant que Jules, Marc, Sylvestre, tous les anciens évêques ont constamment admis les hérétiques à la pénitence. Sans qu'un usage fondé sur la vérité soit en contradiction avec lui-même, le concile de Nicée, que nous avons mentionné tout à l'heure, reçut tous les hérétiques, excepté néanmoins les disciples de Paul de Samosate. Il alla plus loin, et proposa de conserver dans les rangs du sacerdoce l'évêque des Novatiens, s'il voulait se convertir. Voilà

terea aliud quod inferemus, adversum quod ne mitire quidem audeat Hilarius, Deucalion orbis. Si enim hæretici baptisma non habent, et ideo rebaptizandi ab Ecclesia sunt, quia in Ecclesia non fuerunt, ipse quoque Hilarius non est Christianus. In ea quippe Ecclesia baptizatus est, qui semper ab hæreticis baptismum recepit. Antequam Arimienensis synodus Beret, antequam Lucifer exsularet, Hilarius Romana Ecclesie diaconus ab hæreticis venientes in eo quod prius acceperant baptismate suscipiebat. Nisi forte tantum ariani hæretici sunt, et ab his solis baptizatum recipere non licet, ab aliis licet. Diaconus eras, o Hilari, et a manichæis baptizatos recipiebas. Diaconus eras, et Ebionis baptismus comprobabas. Repente postquam exortus est Arius, totus tibi displicere cepisti, Segrogas te cum tuis vernulis, et novum balneum aperis. Si te angelus aliquid, aut apostolus rebaptizavit, non infringo quod sequeris. Sivero in sinu meo natus, si uberum meorum lacte nutritus, adversum me gladium levas, reddo quod dedi, et esto, si potes, aliter christianus. Meretrix sum, sed tamen mater tua sum. Non servo unius tori castitatem, talis eram quando conceptus es. Cum Ario

adulteris committo, foci et antea cum Præaxe, cum Ebione, cum Cerintho, cum Novato : hos amplectaris, hos in matris tue domum jam adulteros recipis ; nescio quid te unius adulter offendat.

27. *Hæreticos semper susceptos.* — Quod si negandum quisquam putaverit, hæreticos a majoribus nostris semper fuisse susceptos, legat beati Cypriani epistolam, in quibus Stephanum Romanæ urbis episcopum, et veterum consuetudinis lacerat errorem. Legat et ipsius Hilarii libellos, quos adversus nos de hæreticis rebaptizandis edidit, et ibi reperiet ipsum Hilarium confiteri, a Julio, Marco, Sylvestro, et cæteris veteribus episcopis similiter in penitentiam omnes hæreticos susceptos ; nec tamen sibi met veritatis consuetudinem præjudicare debere. Synodus quoque Nicæna, cuius paulo ante fecimus mentionem, omnes hæreticos suscepit, exceptis Pauli Samosateni discipulis ; et, quod his majus est, episcopo novatianorum, si conversus fuerit, presbyterii gradum servat. Quæ sententia et Luciferum impugnat et Hilarium ; dum idem et clericus est, et baptizatus.

28. *In qua Ecclesia permanendum. Conclusio dis-*

done une décision qui condamne à la fois Lucifer et Hilaire, puisqu'il s'agit d'un homme qui joint au baptême la dignité de clerc.

28. *A quelle Eglise il faut demeurer attaché. Conclusion et fruit de cette controverse.* — Je pourrais prolonger jusqu'à la fin du jour un développement de ce genre, et puis ramener et terminer au soleil de l'Eglise toutes nos propositions diverses. Mais, comme nous avons longtemps parlé déjà, comme l'étendue de notre discussion a fatigué le zèle des auditeurs, je me résume en vous découvrant l'intime pensée de mon âme : l'Eglise dans laquelle nous devons rester est celle qui fut fondée par les apôtres et qui subsiste encore au milieu de nous. Si des hommes qui se prétendent chrétiens, vous les entendez désigner par un autre nom que celui de notre Seigneur Jésus-Christ, s'ils s'appellent Marcionites ou Valentinien, partisans du Mont ou de la Campagne, sachez que ce n'est pas là l'Eglise du Christ, mais bien la synagogue de

putationis et fructus. — Poteram diem istiusmodi eloquio ducere, et omnes propositionum rivulos uno Ecclesie solisicare. Verum, quia jam multum sermonein sumis, et prolixitas concertationis audientium studia lassavit, brevem tibi aperlamque animi mei sententiam proferam, in illa esse Ecclesiam permanentem, que ab Apostolis fundata, usque ad diem hanc durat. Sicubi audieris eos qui dicuntur Christi, non a Domino Jesu Christo, sed a quoquam alio nuncupari, ut puta Marcionitas, Valentinianos, Montenses, sive Campitas (a) scito non Ecclesiam Christi, sed Antichristi esse synagogam. Ex hoc enim ipso quod postea instituti sunt, eos se esse indicant, quos futuros Apostolos prenentiarit. Nec sibi blandiantur, si de Scripturarum

(a) *Montenses, sive Campitales.* E Chronici Hieronymi discipulis sectatores Donati *Montenses* appellatos, quod Ecclesiam Romæ in monte habuerint. De Campensibus vero et Tharsensibus hereticis vide supra epistolam primam ad Damasum papam. *MONTANUS.* — Ita Donatistas per coarctum vocari autumo, quod in campis, aut montibus habitarent, ut vox ipsa loquitur. In gestis purgationis Cæciliani Carthaginiensis episcopi a Balsio editis. Nondularius Diaconus dixit: Campenses, et heretici fecerunt illum episcopum. « Prima editio et Fraxum legerat *Campantes*. Idem vero et Victorius quoque *Montenses* a Montani heresi ridiculis interpretantur. (*Édit. Mjgn.*)

(b) Desumpta iisdem verbis ex S. Hilario ad Constantium lib. II, n. 9, sententia: « Scripturæ enim non in legendo sunt, sed in intelligendo; neque enim in provaricatione sunt, sed in charitate. » Vide S. Augustinum epistolâ 129, ad Consent.; Athanasium Orat. 2 contra Arianos.

l'Antechrist. Par là même qu'ils reconnaissent avoir été institués plus tard, ils se dénoncent comme étant ceux que l'Apôtre avait prédits. Et qu'ils ne se fassent pas illusion, en essayant d'apuyer leur dire sur divers passages des Livres saints; car le diable lui-même cite l'Écriture, et l'Écriture d'ailleurs ne consiste pas dans la lettre, mais bien dans le sens. Si nous nous en tenons à la lettre, nous pouvons, nous aussi, fonder un dogme nouveau, prétendre qu'on ne doit pas recevoir dans l'Eglise ceux qui portent une chaussure ou qui possèdent deux tuniques. — L. N'estimez pas être seul vainqueur; nous avons l'un et l'autre remporté la palme de la victoire, vous sur moi, moi sur l'erreur. Puisse-t-il m'arriver de discuter toujours ainsi, de manière à progresser dans le bien, en abandonnant ce que je rétenais, pour ma perte. Je vous ferai cependant un aveu, connaissant parfaitement le caractère des miens: il est plus facile de les vaincre que de les persuader.

capitulis videntur sibi affirmare quod dicunt, cum et diabolus de Scripturis aliqua sit locutus et Scripturæ non in legendo consistant, sed in intelligendo. (b) Alioqui si literam sequimur, possumus et nos quoque novum nobis dogma componere: ut asseramus in Ecclesiam non recipiendos, qui calceati sint, et duas tunicas habeant. L. Non solum te vicisse existimes; vicimus utriusque, uterque nostrum palmam refert: tu mei, et ego erroris. Utinamque mihi sic semper disputare contingat, ut ad meliora proficiens, deseram quod male tenebam. Unum tamen tibi confiteor, quia mores meorum aprime novi, facilius eos vinci posse quam persuaderi.

PERPÉTUELLE VIRGINITÉ DE MARIE, CONTRE HELVIDIUS.

AVANT-PROPOS.

Helvidius, sur quelques témoignages mal compris de l'Écriture sainte, et certains passages aussi peu digérés de deux anciens Pères, Tertullien et Victorin, avait écrit un livre dans lequel il s'était efforcé de prouver que la Vierge Marie, après avoir enfanté Jésus Fils de Dieu par la seule opération du Saint-Esprit, avait eu dans la suite de Joseph son époux, à a manière des mères communes, plusieurs autres fils, ceux qui sont appelés dans l'Évangile les frères du Seigneur. Dans le but de couvrir cette insanité d'une apparence de raison, il l'aggrava par une nouvelle erreur: osant soutenir que la virginité ne l'emporte nullement sur le mariage, et s'efforçant de le démontrer moins par des arguments que par des mensonges. C'était, comme on n'en peut douter, un homme du peuple, vulgaire et grossier, ayant à peine les premières notions des lettres, d'un nom tellement obscur que Jérôme n'eut jamais l'occasion de le voir, quoiqu'il habitât Rome en même temps que lui. Gennade nous apprend encore qu'Helvidius avait suivi les leçons d'Auxence, l'usurpateur du siège de Milan et le plus impie des Ariens; que de plus il avait marché sur les traces de Symmaque, ce sénateur païen qui s'était porté dans ses écrits le défenseur des idoles. Cette assertion de Gennade me satisfait peu pour plusieurs motifs, et me paraît laisser une grave lacune. Comment penser que Jérôme dans sa réponse n'aurait rien dit d'Auxence, supposé que celui-ci eût réellement été le maître d'Helvidius? Quant à Symmaque, sous quel rapport Helvidius l'aurait-il imité, si ce n'est peut-être par ses intentions perverses et ses idées impies, lui qui ne publia qu'un livre « sans style et sans raison, » tout émaillé même de solécismes? D'autre part, Gennade observe qu'il avait écrit par un sentiment de zèle et de religion. Tout cela ne paraît guère s'accorder.

« A la sollicitation de ses frères, » Jérôme répondit au libelle d'Helvidius, après avoir longtemps hésité, « de peur de l'élever par une réponse à l'honneur d'une défaite. » Dans ce combat, il réfuta par ordre les diverses propositions de l'hérétique; et les passages des livres saints, principalement celui de l'Évangile de saint Matthieu, I, 18, dont l'erreur prétendait s'étayer par une fautive interprétation, il les expose dans leur vrai sens, démontrant de la manière la plus évidente que Marie, Mère de Dieu, était toujours demeurée vierge, après comme avant la naissance du Sauveur; ce qu'enseigne la foi catholique. De là le titre qu'il donne à son écrit: « De la perpétuelle virginité de Marie. » Cet ouvrage est loué par le même Gennade avec autant de reconnaissance que d'admiration, comme nous le voyons dans l'exemplaire de Corbie. Pour ce qui regarde l'autorité des anciens invoquée par Helvidius, c'était assez de dire que Tertullien n'est certes pas l'homme de l'Eglise; et Jérôme nie absolument que Victorin ait professé l'erreur dont il s'agit. Il déclare ensuite qu'il pourrait susciter une interminable série d'écrivains et l'opposer à son adversaire. Il termine par un long et magnifique éloge de la virginité, dont il fait ressortir admirablement la prééminence, en commentant d'abord les paroles de l'Apôtre aux Corinthiens, puis en déroulant ce que le mariage renferme de peines et d'ennuis. Dix ans plus tard il écrivait à Pammachius en ces termes: « Quand vivait le pape Damase, de sainte mémoire, nous avons composé contre Helvidius un livre sur la perpétuelle virginité de la bienheureuse Marie; et là nous avons été dans l'obligation, pour manifester le bonheur de la virginité, d'exposer au long les peines du mariage. Est-ce que cet homme éminent, si versé dans les Écritures, docteur vierge d'une Eglise vierge, a repris quelque chose dans ce discours? »

De cette citation nous pouvons facilement conclure le temps où ce livre fut écrit. C'est à la fin de 381, d'après les anciens martyrologes, que Damase mourut. Or saint Jérôme n'alla pas rester auprès de ce pontife avant les derniers mois de 382, comme on l'a prouvé dans les notes chronologiques sur la dix-neuvième et la vingtième lettres. C'est dans la première des deux années qui s'écoulaient entre ces deux dates, qu'il faut placer ce travail; car lui-même en fait mention de la manière la plus explicite, dans la vingt-deuxième lettre, qui fut écrite, à n'en pas douter, dans la première moitié de 384.